



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 23 août 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame MOULIN a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-071 ADOPTION DE L'ARRÊTE ET DE LA CONVENTION RELATIFS A L'INSTALLATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ET A L'USAGE DES CABINES DE PLAGE PRIVEES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20-72 du 23 juillet 2020 approuvant le règlement des cabines de plage ;

Pour rappel, la commune propose, à la location, des emplacements au sol d'une emprise de 2m x 2m pour occuper l'espace avec une cabine de plage. L'inscription en mairie est obligatoire pour être servi dans l'ordre chronologique des demandes.

Ces emplacements sont situés en front de mer ou à proximité. Leur nombre est de 150 et ne saurait être augmenté sans accord de la municipalité ; la municipalité se réservant le droit d'en modifier l'ordonnancement.

La commune a mis en place un règlement intérieur par délibération n° 20-72 du 23 juillet 2020, modifié en 2021 et 2023.

La commune souhaite modifier ce fonctionnement en instaurant un arrêté portant règlement relatif à l'installation sur le domaine public et à l'usage des cabines de plages privées et une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une cabine de plage privée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **APPROUVE** l'arrêté portant règlement relatif à l'installation sur le domaine public et à l'usage des cabines de plages privées et une convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'une cabine de plage privée ;

VOTE : POUR : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

